

Règlement du Tournoi de la mer - 02 et 03 Juin 2018

Autorisation 1702332

Art.1. Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton. La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton et par les dispositions générales du Guide du Badminton.

Art.2. Le tournoi est placé sous l'autorité des juges-arbitres : Mr Jérôme CLAVEAU, Mr Christophe CAQUINEAU (le 03/06/18) et Mr Patrice GAUTIER (le 02/06/18). Ils prendront la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Ils trancheront tout différend entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Leurs décisions sont sans appel.

Art. 3. Le tournoi est ouvert aux Minimes classés R6 minimum en double et aux cadets, juniors, seniors, vétérans sans restrictions licenciés à la FFBaD pour la saison 2017/2018. Le montant de l'inscription est fixé à 12€ pour un tableau et 17€ pour deux tableaux. Le nombre de matchs est limité par jour à 155. Les tableaux se joueront en priorité par poule de 4, avec 2 sortants par poule puis en élimination directe.

Art. 4. Les doubles dames et hommes ouverts aux séries N, R, D, P, se joueront le samedi. Les 90 premières paires inscrites formeront l'ensemble des tableaux. Les tableaux seront étagés en fonction du CPPH.

Art. 5. Les doubles mixtes ouverts aux séries N, R, D, P, se joueront le dimanche. Les 80 premières paires inscrites formeront l'ensemble des tableaux. Les tableaux seront étagés en fonction du CPPH.

Art. 6. Le nombre de joueurs étant limité, la sélection se fera par ordre d'arrivée des courriers avec leurs règlements et ensuite priorité aux joueurs inscrits sur 2 tableaux.

Chaque inscription ne sera effective qu'à la réception de l'inscription accompagné du paiement. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 18 MAI 2018 (cachet de la poste faisant foi).

Les tirages au sort des tableaux se feront le lundi 21 MAI 2018 en fonction du CPPH du 17 MAI 2018.

Aucun remboursement ne sera effectué après les tirages au sort des tableaux si forfait non justifié.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.

Art. 7. Les matchs seront en auto-arbitrage jusqu'en finale.

Art.8. En cas de forfait après le tirage au sort des tableaux :
-d'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévu(e) accepte d'être « en recherche » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera également retiré(e) du tableau pour laisser la place à une nouvelle paire.

-Le (a) joueur (joueuse) adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Nouvelle Aquitaine.

- Le(a) joueur (joueuse) devra prévenir le plus rapidement possible les organisateurs par mail ou par courrier.

Art. 9. Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBA D (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs.

Le règlement en vigueur sera affiché dans le gymnase.

Art. 10. Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs). En cas de litige, le volant officiel est le RSL grade3 pour les série R,D,P, Les RSL grade1 pour les N et le YONEX MAVIS 500 pour les NC. Les volants officiels seront en vente dans l'enceinte du gymnase.

Art. 11. Les horaires sont donnés à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 60 minutes avant l'horaire prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord des juges arbitres. La table de marque n'est pas habilitée à donner cette autorisation, mais doit être informée de toute absence.

Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Art. 12. Chaque joueur disposera de 3 minutes d'échauffement entre l'appel de son match et le 1er volant de service. Ce temps comprend l'essai des volants et la mise en tenue de jeu. Les joueurs qui ne respecteront pas ce délai pourront être déclarés forfait par le juge-arbitre.

Art. 13. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes.

Art. 14. Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, lampes, câbles, filins,...) durant l'échange sera compté faute.
Au service, il y aura let si le volant touche les câbles et/ou les filins.

Art. 15. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 16. Les joueuses et joueurs qui s'inscrivent au Tournoi de La mer acceptent d'être photographiés ou filmés tout au long du tournoi, leurs images pourront être publiées sur le site du Badminton Rochefort Club (<http://brc17.fr/>) , sur la page Facebook du club et ou pour toute promotion du badminton ou du club. Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir au photographe sur place.

Art. 17. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Art. 18. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique.

Les entraîneurs et conseillers d'équipe, pendant un match, devront porter une tenue longue et correcte.

Les règlements : général des compétitions, tenues vestimentaires, code de conduites des joueurs et officiels seront affichés dans le gymnase.

Art. 19. Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par le tuteur légal, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Art. 20. La gestion du tournoi est effectuée par le logiciel BadPlus.

Art. 21. Les remises de récompenses ne se feront uniquement qu'à la fin de toutes les finales par respect pour les sponsors du tournoi.

Art. 22. Tous les joueurs inscrits à ce tournoi acceptent le présent règlement.